



Journée d'information et d'échanges du 10 octobre 2015



Les zones humides : Restauration et préservation

Organisée par
la Société nationale de protection de la nature
&
le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge

En partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne

Accueil par la commune de Roinville-sous-Dourdan

Essonne
LE DÉPARTEMENT

Espaces
Naturels
Sensibles

Le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge

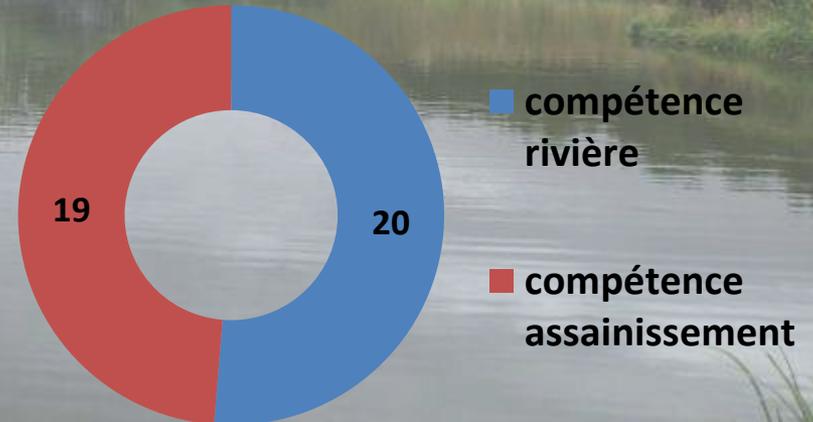
LE SIBSO EST UN SYNDICAT MIXTE A LA CARTE AUQUEL LES COMMUNES ONT ADHERÉ, SOIT A L'UNE, SOIT AUX DEUX COMPÉTENCES PRINCIPALES.

2 COMPÉTENCES ETROITEMENT
LIÉES DANS LE DOMAINE DE LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT :

RIVIERE

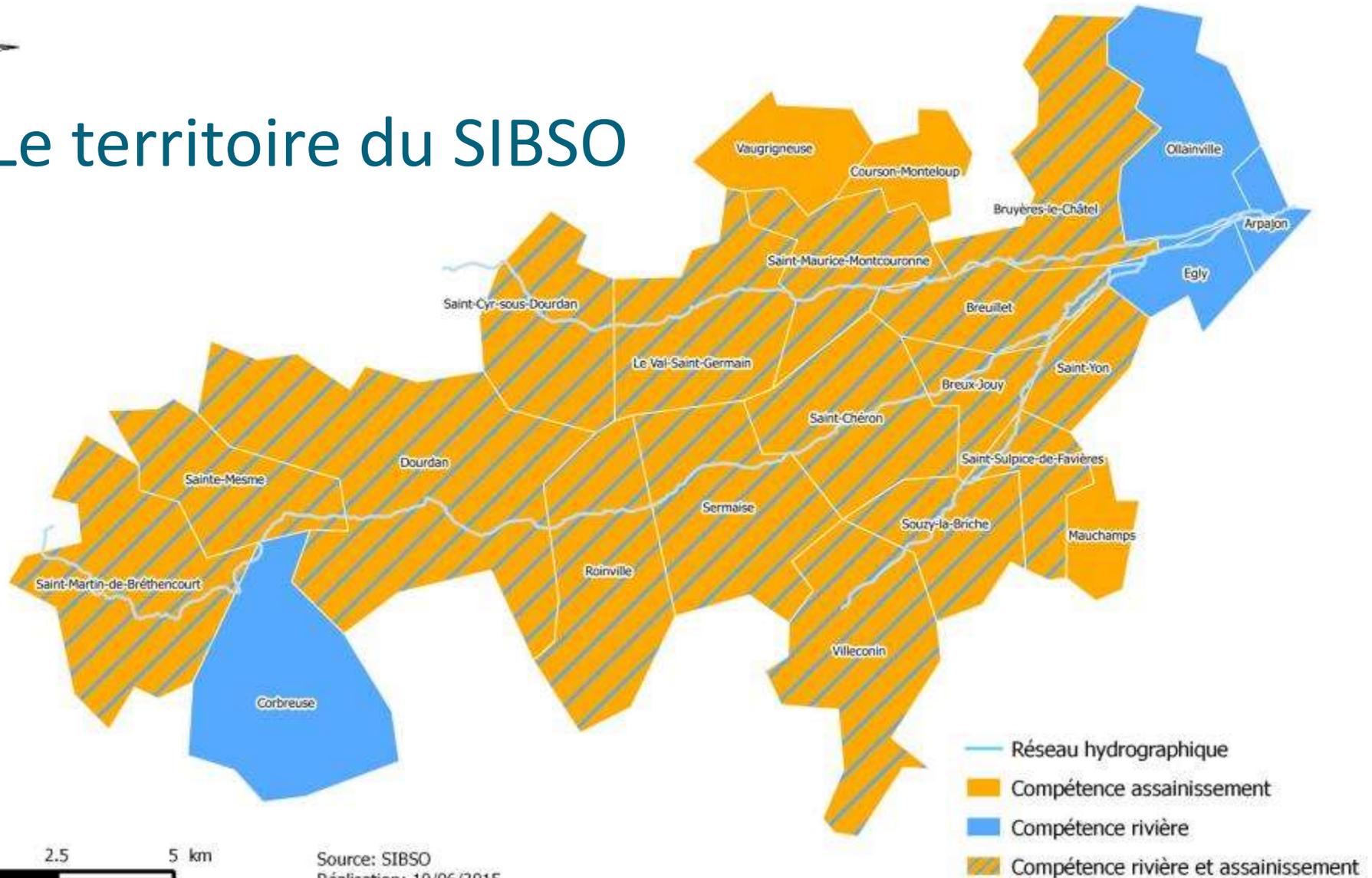
ASSAINISSEMENT

23 COMMUNES
ADHERENTES





Le territoire du SIBSO



La compétence Rivière

✓ CONCERNE LES COURS D'EAU ET
LES ZONES HUMIDES DE FOND DE VALLEE

✓ A POUR BUT D'ASSURER UN BON
FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE
DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

La gestion des cours d'eau et des zones humides

La mise en oeuvre
d'un programme
pluriannuel
d'entretien

L'assistance
technique auprès
des communes et
des riverains

La prévention, la
lutte contre les
inondations et la
protection des biens
et des personnes

1 responsable de
service et 3
gardes/techniciens
rivière

La surveillance de
la qualité des eaux
et la lutte contre
les pollutions

La maîtrise de
l'impact de
l'urbanisation

La réalisation des
travaux de
restauration des
cours d'eau et des
zones humides

La gestion des cours d'eau et des zones humides

- 509 km² de bassin versant
- 130 km de cours d'eau (correspondant à l'ensemble des bras de l'Orge et de ses affluents : biefs, boëllés...)
- 1 mosaïque de zones humides de fond de vallées d'une grande richesse
- 1 important patrimoine architectural et historique (moulins, lavoirs, abreuvoirs...)
- 45 sites d'ouvrages hydrauliques, dont 36 moulins
- 5 bassins de stockage en cas de crues
- 11 ouvrages hydrauliques de régulation (9 automatisés et télé-surveillés sur l'Orge & 2 automatisés sur la Rémarde)
- 1 dizaine de chemins ouverts au public le long de la rivière



Les zones humides

Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des zones, naturelles ou non, régulièrement inondées ou gorgées d'eau et abritant des espèces végétales et animales spécifiques.

Le bassin des Grillons à
Dourdan



Elles peuvent prendre de nombreuses « formes » constituant ainsi une grande diversité de milieux : marais, roselières, tourbières, mares...

Elles constituent un atout majeur pour :

- La lutte contre les inondations et le soutien des étiages
- La qualité des eaux
- La biodiversité
- ...



Les Roseaux à Sermaise

Les zones humides

Et l'hydrologie

Les Prés de l'Etang ou Etang du Roi à Dourdan

Les zones humides jouent un rôle important dans la gestion quantitative de l'eau. En fond de vallée, elles sont en relation permanente avec les nappes souterraines ; elles alimentent les cours d'eau pendant l'étiage (basses eaux) et elles diminuent l'impact des crues en hiver. Dans la vallée, les mares et les prairies participent au stockage des eaux pluviales. Elles temporisent ainsi les volumes d'eau qui ruissellent et limitent le risque d'inondations et de coulées de boues.



Les zones humides

Et l'épuration des eaux

Les zones humides participent à l'épuration des eaux qui les traversent. Les végétaux présents consomment de l'azote et du phosphore pour leur croissance. Les microorganismes vivant dans le sol ou fixés sur les plantes consomment la matière organique. Les micropolluants (métaux lourds, HAP, PCB...) sont retenus par sédimentation et adsorption. Ainsi, les zones humides participent à la rétention et à l'élimination de la pollution en absorbant une partie des excès générés par l'Homme et son activité (notamment engrais et eaux usées).

Zone humide à Breux-Jouy



Les zones humides

Zone humide à Breux-Jouy

Et l'épuration des eaux

Les zones humides participent à l'épuration des eaux qui les traversent.

Les végétaux présents consomment

de l'azote et du phosphore

pour leur croissance. Les microorganismes

présents dans les plantes consomment la

pollution.

Les polluants sont

absorbés par les végétaux

ou fixés dans le sol.

Les polluants sont

éliminés par les végétaux

ou fixés dans le sol.

HAP :

Hydrocarbures

Aromatiques

Polycycliques

présents dans le sol ou fixés sur les

particules. Les micropolluants

(HAP, PCB...) sont retenus

PCB : PolyChloroBiphényles

(composés aromatiques organochlorés)

qui favorisent la

retention et à l'élimination de la pollution

en absorbant une partie des excès générés

par l'Homme et son activité (notamment

engrais et eaux usées).



Les zones humides



Carex

**Salicaire
commune**



Et la biodiversité

Toutes les zones humides contribuent à la préservation de la biodiversité. Leurs types (annexe de rivière, prairies inondables, mares...) et leurs spécificités locales représentent une grande variété de milieux indispensables pour la vie et la reproduction de certaines espèces (poissons, amphibiens ...).



Massette

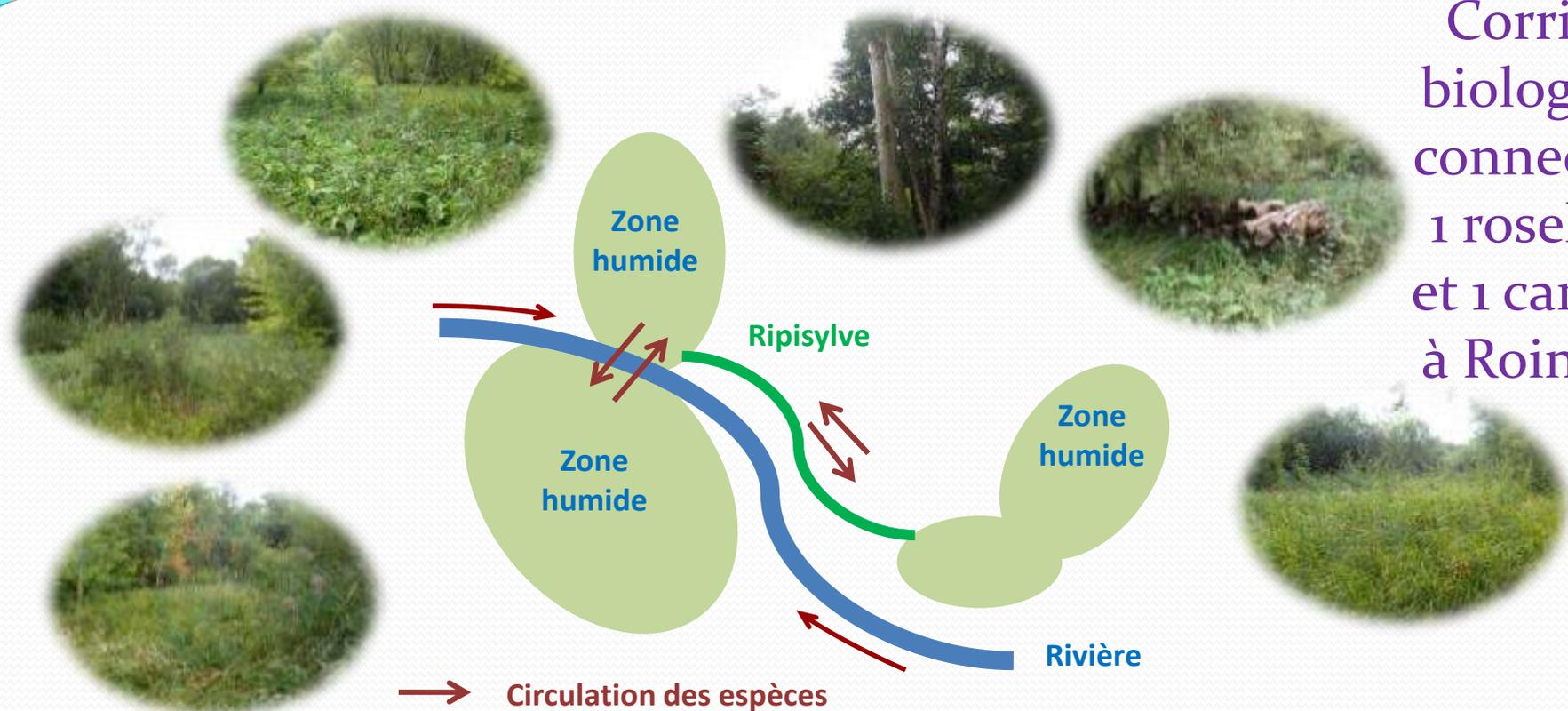


**Iris des
marais**

Les zones humides

Et les trames vertes et bleues : les corridors biologiques

Corridor
biologique
connectant
1 roselière
et 1 cariçaie
à Roinville



Lorsqu'elles se touchent ou sont connectées (ripisylve,...), les zones humides forment de véritables corridors écologiques (couloirs). Ces corridors permettent alors la libre circulation des animaux et la diffusion des végétaux d'un milieu à l'autre ce qui favorise les échanges entre espèces et soutient leur développement.

Les zones humides

Sur le territoire du SIBSO...

Le bassin supérieur de l'Orge est riche en zones humides, naturelles ou non. On peut citer :

- Patineau à Saint Martin
- les Grillons à Dourdan
- les Prés de l'Etang à Dourdan
- Malassis à Roinville
- la Patûre aux Joncs à Sermaise
- les Roseaux à Sermaise
- Les Closeaux à Saint Chéron
- La Brioterie à Saint Cyr sous Dourdan
- Baille à Saint Maurice Montcouronne
- La Perruche à Bruyères le Chatel
- ...

Les Roseaux à Sermaise



Les zones humides

Et le SIBSO

Au vu des nombreux intérêts qu'elles présentent, le SIBSO veille attentivement sur ces milieux.

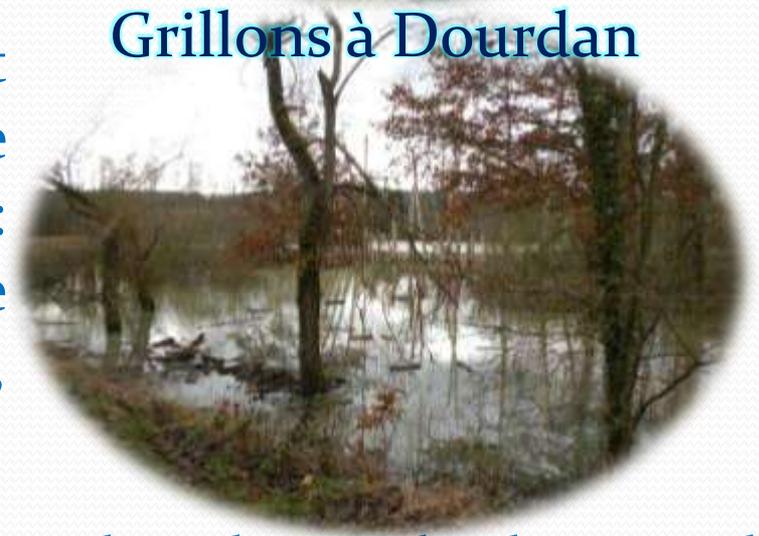
Le SIBSO restaure et préserve les zones humides grâce à la réalisation de travaux d'entretien adaptés ; il veille tout particulièrement au maintien d'une flore spécifique à ces milieux.

Toutes les actions du SIBSO respectent au maximum la vie végétale et animale régnant dans les zones humides : fauche tardive, respect des périodes de reproduction et de nidification, maintien de «totem» (arbre mort)...

Cependant , il est important de noter, que dans le cas des bassins de lutte contre les inondations, cette dernière reste prioritaire.



Le bassin des
Grillons à Dourdan



Depuis 2001, le SIBSO s'est attaché à restaurer et à protéger les milieux humides ouverts de son territoire. Ces zones sont surtout constituées de petites roselières déconnectées les unes des autres par des formations denses de saules arbustifs ou d'aulnes.

Ainsi, pour des zones humides n'ayant pas fait l'objet d'une gestion depuis quelques années, le SIBSO a déboisé partiellement si nécessaire et/ou débroussaillé la première année puis effectué une fauche de régénération la seconde année. Il est maintenant réalisé une fauche tardive au minimum tous les 4/5 ans par tiers de la surface.

Ces opérations raisonnées d'abattage, de débroussaillage et de contrôle de la saulaie arbustive ont permis la reconnexion de ces petits îlots en voie de colonisation par les ligneux.

Abattage de peupliers dans la zone humide des Grillons





Abattage de peupliers dans
la zone humide des Grillons

Travaux de reconnection de Roselières aux Roseaux



Coupe de saulaie pour restaurer une roselière à Patineau



Les travaux du programme pluriannuel prévoient l'entretien des zones humides restaurées par une fauche de régénération par tiers de la surface en rotation sur plusieurs années (3 à 5 ans).

Le SIBSO demande une fauche effectuée du centre vers la périphérie ou en bandes pour laisser une possibilité de fuite à la faune tout en lui préservant également des zones de refuge en bordure de parcelle.

Il est également réalisé des travaux d'abattage et d'élagage ponctuel ainsi que de contrôle de la saulaie.

Fauches de régénération à Patineau et aux Roseaux



Abattage et élagage à la Patûre aux Joncs



Ces travaux sont complétés par des réalisations de totems (à partir de vieux peupliers hybrides), ou par la création de saules têtard. Et également par de l'abattage d'aulnes atteints du phytophthora.

L'époque préconisée pour ces interventions se situe, de préférence après la mi-septembre afin de laisser l'ensemble des espèces végétales et animales achever leur cycle de reproduction mais la date est aussi choisie en fonction de l'accessibilité à la parcelle (portance du sol, niveaux d'eau ...).

Abattage d'arbres malades (phytophthora)



Les Prés de l'Etang ou
Etang du Roi à Dourdan

Abattage, élagage et création d'arbres têtard et de totems



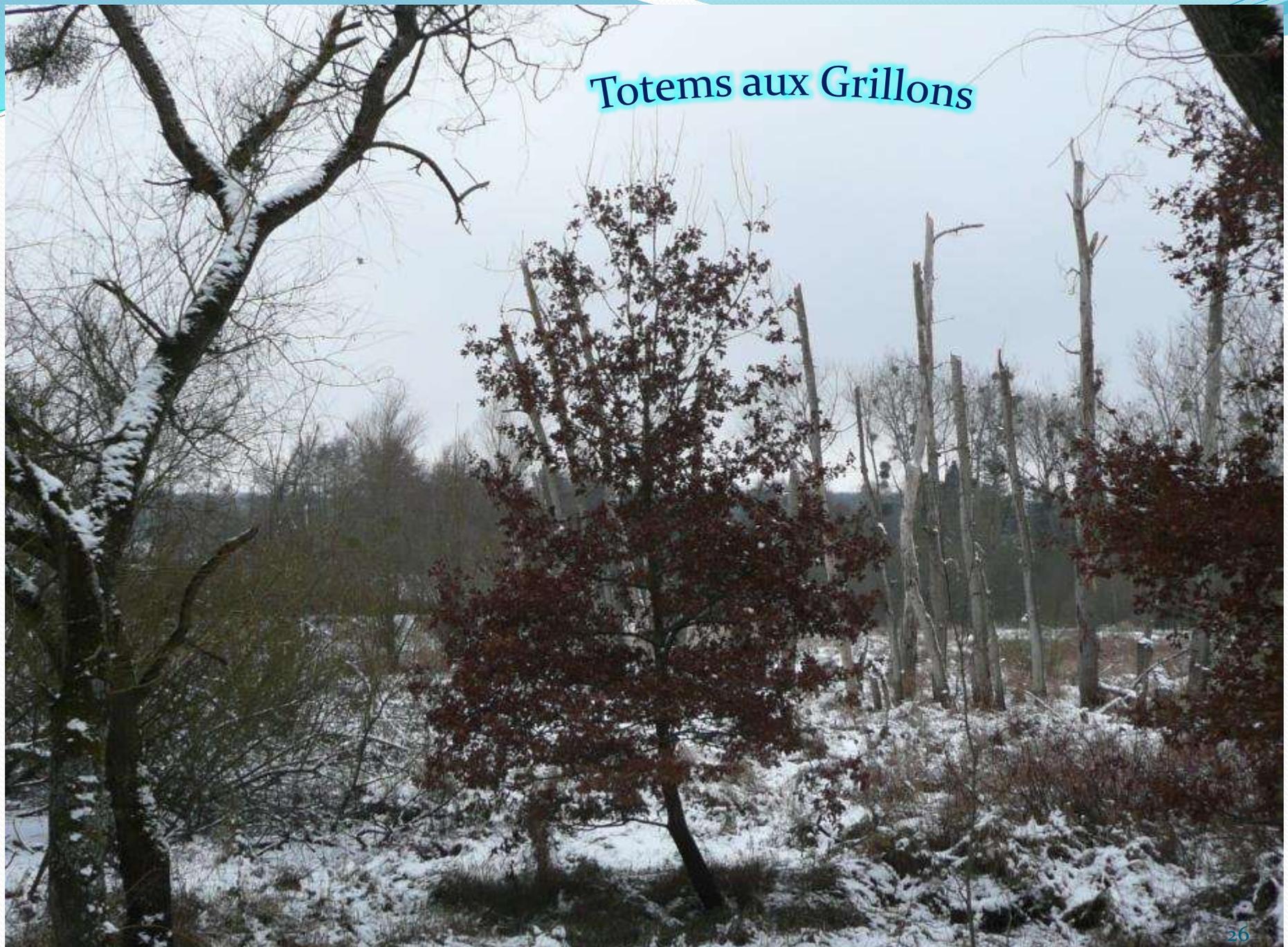
Bassin de Malassis



Les Roseaux



Totems aux Grillons



La restauration et l'entretien par le SIBSO

Ces nombreux travaux ont permis de reconquérir des surfaces significatives de roselière et cariçaie tant sur domaine public que sur domaine privé.

En effet le SIBSO procède aux travaux d'entretien des rivières et des zones humides dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui l'autorise à investir de l'argent public sur des parcelles privées.

A noter que dans ce cadre, le SIBSO procède uniquement aux travaux que ses techniciens milieux naturels jugent nécessaires à la préservation des zones humides et au bon entretien des cours d'eau.

En parallèle, les agents du SIBSO peuvent également apporter un appui technique aux propriétaires privés qui le souhaitent

Les zones humides

La restauration et l'entretien par le SIBSO

Les opérations prévues pour les années futures visent à entretenir les zones ayant fait l'objet de travaux les années précédentes et à poursuivre les travaux d'ouverture de nouvelles zones. Une enveloppe annuelle comprise entre **30** et **35 000 € HT** soit 1/5 du montant total du programme pluriannuel d'entretien du syndicat est dédiée aux zones humides.



En 2013, en raison des enjeux environnementaux et de la pression foncière accrue sur son territoire, le SIBSO a décidé de mettre en place une politique d'acquisition foncière afin de :

- Préserver et restaurer des milieux riches en biodiversité et les continuités écologiques.
- Préserver et/ou favoriser le fonctionnement écologique des hydro-écosystèmes (la libre divagation des cours d'eau, reconnexion des petits affluents...)
- Lutter contre les inondations
- Restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau
- Garantir le maintien des espèces faunistiques et floristiques
- ...

Les zones humides

La préservation par l'acquisition

Le SIBSO, déjà propriétaire de nombreuses parcelles majoritairement acquises dans le cadre de projets précis, a donc mis en place une démarche active dont l'objectif est la maîtrise foncière des bords de cours d'eau et des zones humides de son territoire.

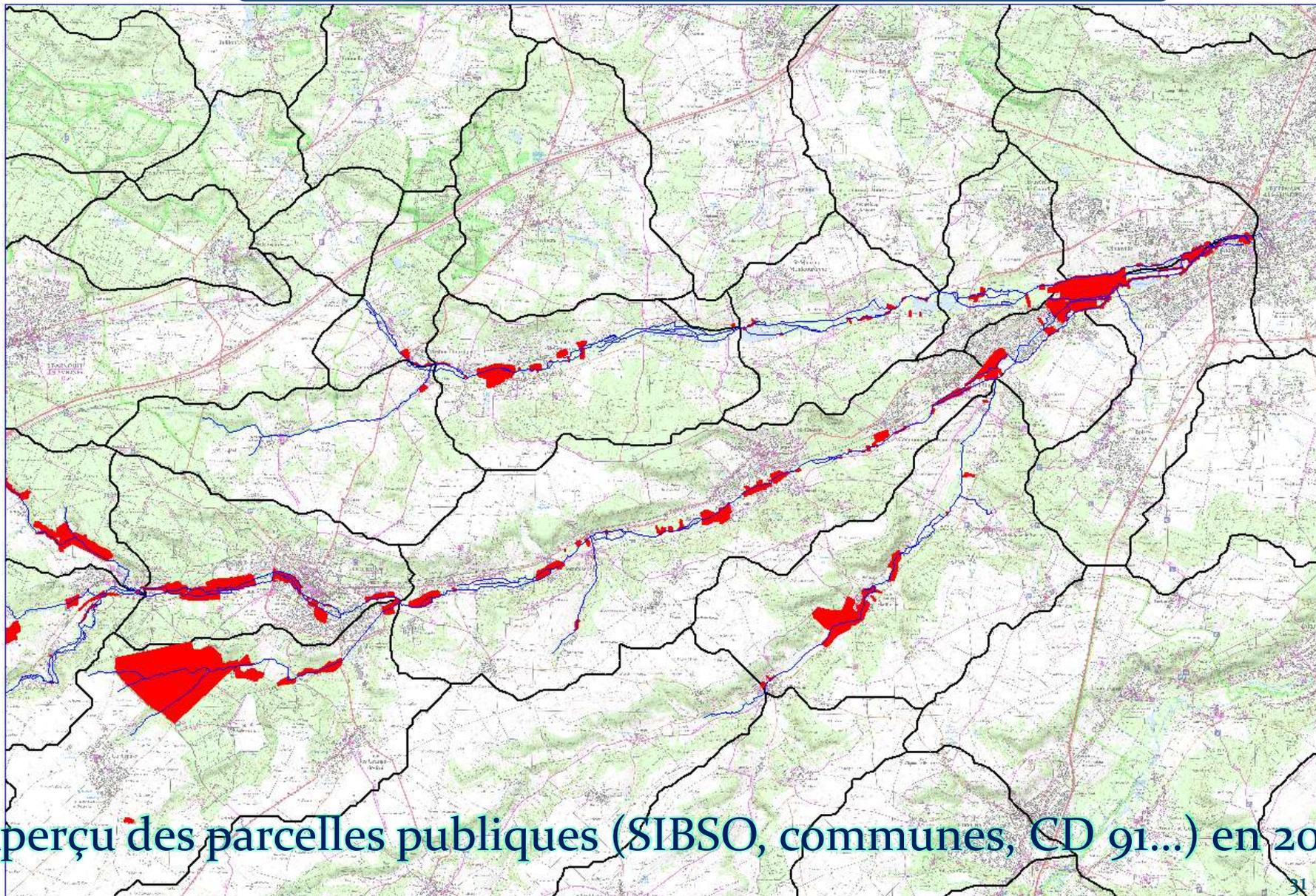
Cet engagement a été acté par l'inscription au contrat de bassin Orge amont de sommes dédiées annuellement à l'acquisition de terrain à protéger.

A ce jour, 2 Dossiers de Demande de Subvention ont été réalisés et transmis à l'AESN et aux service ENS du CD91.

4 parcelles ont été acquises à Egly et Saint-Chéron (0,7 ha) et 24 sont en cours d'acquisition à Breux Jouy, Dourdan, Egly, Sermaise et au Val Saint Germain (4,3 ha).

Les zones humides

La préservation par l'acquisition



Aperçu des parcelles publiques (SIBSO, communes, CD 91...) en 2015

Journée d'information et d'échanges du 10 octobre 2015



*19 route de Saint Arnoult
Le Moulin Neuf
91340 OLLAINVILLE
01.64.59.47.42.
<http://www.sibso.fr>*



**Responsable du
service rivière :**

CÉCILE PÉRISSE

Techniciens rivière :

*PAUL GOLEBIOWSKI
BASTIEN MARCIREAU
JÉRÔME PIAT*

Les zones humides :

Restauration et préservation